

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***Séance du 23 juin 2025***Nombre de membres**

En exercice : 13

Présents : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date convocation : 19/06/2025

Date affichage : 27/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence Jean-Marc DUPUY, maire.

Présents : MM. Jean-Marc DUPUY, Ludovic LE BOULCH, Gérard GROSSAC, Didier FORNER, Lionel BUSATO, Cédric PICARD, Mmes Catherine BRAZZALOTTO, Sandra BERGERON, Nicole BACCARINO.

Excusés/absents : Élise DARQUES, Caroline KLEIN-MELAN, Fabienne LAUFFENBURGER, Patrick PILATI.

Ludovic LE BOULCH a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Demande association « la forêt est notre bien commun »

M. le maire indique qu'un courriel a été reçu le 1^{er} juin de l'association « la forêt est notre bien commun »

Toutes les mairies des villes et villages des départements 32, 33, 40, 47, 64, 65, gestionnaires pour la population de 20% de nos bois et de nos forêts, ont reçu un courrier leur demandant de se prononcer sur les projets de production de carburants et d'engrais à partir de biomasse forestière qui fleurissent partout sur le territoire. L'enjeu, dans la perspective de remplacer massivement le pétrole par de la biomasse forestière ou agricole sans réinterroger en profondeur nos besoins et notre consommation énergétique, est la disparition de la forêt comme espace naturel, patrimonial et social.

Répondant à cette demande citoyenne, les municipalités de Pouy-Roquelaure (32), Orègue, Barinque, Orsanco (64) nous ont déjà transmis le résultat de leurs délibérations concernant les méga-projets industriels Biochar et E-CHO notamment. Par le vote de ces motions, emboîtant le pas à la Communauté d'Agglomération Pays Basque et à la ville de Billère, les mairies de ces communes rurales ouvrent la voie à suivre à ceux qui s'interrogent sur leur légitimité à donner leur avis et hésitent encore à organiser des délibérations sur ces sujets. Si nos mairies ne défendent pas la ruralité, si les Maires de nos villes et de nos villages ne défendent pas les équilibres de leur territoire, si les Maires de nos villes et de nos villages ne participent pas à transmettre la parole citoyenne, qui le fera à leur place ?

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois après sa publication

SLOW

Les citoyens ont déjà largement exprimé leur indignation et leurs inquiétudes lors des débats publics et par pétition. Le 14 juin, une grande manifestation contre ces projets et pour la préservation de la forêt, cœur vivant de la ruralité, est prévue à Pau. Voter une délibération est le meilleur moyen de participer à ce débat. Vous en avez, nous en avons tous le devoir.

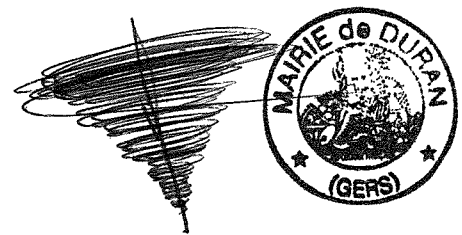
Nous reformulons donc aujourd'hui notre demande républicaine et attendons vos prises de positions.

Après échanges et réflexions approfondies, le conseil municipal :

- Conclut qu'il n'est pas compétent pour se positionner sur cette demande spécifique. Par conséquent, aucune suite ne sera donnée à cette requête, en respectant les limites de son champ d'action et ses priorités actuelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



Le maire, Jean-Marc DUPUY